

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
 ANNEE SCOLAIRE 2019/2020
 collèges**

Article R421-37 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- REYDY Dominique	- <i>Pas de suppléant</i>
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- BOIDOT Carine	- <i>Pas de suppléant</i>
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- REGULUS Marie-Louise	- <i>Pas de suppléant</i>
• Un représentant de la collectivité de rattachement ou de l'entité	- GRAVELLE Pierre-Jean	- BASTIER Karine
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- NAVAUD Damien - QUENTIN Manuel - MORIZUR Cédric	- LLORENS Suzanne - ORSET Florence - TERRAMORSI Elisabeth
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- BERNARD Sylvie	- AKOHA Luis
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- SURGET Coralie - SOURBIER Karine - LIGONIERE Laurent	- RAMEL Caroline - DURAND Nathalie - MIGNON Christèle
• Un représentant élu des élèves	- ANTOLINI Yann	- TEIXEIRA Salomé